



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 mars 2017

Le mardi 28 mars à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 21 mars 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

&&&

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
M. Georges Noël NICOLAS, Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES,
M. Louis JACQUEMOUD, M. Louis-Jean REVILLARD, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET

Commune du Sappey
Mme Marie-Laure DESBIOLLES (Suppléante)

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret
M. Jacques TISSOT (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

Mme Catherine CHALLANDE Mme Dorine PEREZ, M. Frank GIBONI, Commune de Cruseilles
Mme Marcelle BUFFARD, Commune de Cuvat
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Absents excusés :

M. Gilles PECCI , Commune d'Allonzier la Caille
M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex

Présents : 26

§§§

M. le président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 21 février 2017 à approbation.

M. Daniel Bouchet demande une rectification sur son intervention « M. Daniel Bouchet indique qu'il faut privilégier des contraintes excessives à un développement harmonieux du territoire ». La phase a été modifiée ainsi « *M. Daniel Bouchet indique que des contraintes excessives ne doivent pas obérer un développement harmonieux du territoire* ».

M. le président informe les membres que le budget CDRA a été déposé sur table et qu'une délibération « CCPC renouvellement de la DSP du multi accueil petite enfance de Cruseilles » a été rajoutée après l'envoi de l'ordre du jour.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Michel de Reydet a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le président remercie M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand, M. Julian Martinez, Mme Dominique Alvin pour leur présence.

FINANCES

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, **votée à l'unanimité**

M. Daniel Bouchet explique aux membres du conseil communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que préalablement à l'adoption du compte administratif, l'organe délibérant de la collectivité approuve le compte de gestion présenté par Mme la Trésorière.

Mme Brigitte Carlizot s'interroge sur la « journée complémentaire » ; Mme Dominique Alvin lui explique qu'il s'agit d'une prolongation de l'exercice budgétaire au-delà du 31 décembre.

Mme Dominique Alvin indique également que le compte de gestion constate une anomalie non bloquante sur le budget général et une différence avec le CA pour le budget Usse et Bornes. Ces deux anomalies donneront lieu à une régularisation en 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. Daniel Bouchet rappelle que le CA retrace l'ensemble des opérations comptables et financières ayant permis à la CCPC de mener des actions et des projets dans le cadre de ses compétences au cours de l'année 2016.

M. le président quitte la salle et la présidence de la séance est donnée à M. Daniel Bouchet, pour le vote.

2. BUDGET GENERAL, *votée à l'unanimité*

3. BUDGET ASSAINISSEMENT *votée à l'unanimité*

M. Michel de Reydet s'interroge sur la fragilité de ce budget, la section d'investissement est souvent en déficit. M. Xavier Brand précise que le nombre d'abonnés s'accroît au fur et à mesure des années, d'où la nécessité d'investir.

4. BUDGET EAU, *votée à l'unanimité*

5. BUDGET ZONE DES VOISINS, *votée à l'unanimité*

6. BUDGET CDRA, *votée à l'unanimité*

M. le président revient dans la salle et remercie ses collègues pour leur confiance.

AFFECTATION DES RESULTATS

7. BUDGET GENERAL, *votée à l'unanimité*

8. BUDGET EAU, *votée à l'unanimité*

9. BUDGET ASSAINISSEMENT, *votée à l'unanimité*

10. BUDGET CDRA, *votée à l'unanimité*

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Daniel Bouchet rappelle que le budget primitif 2017 du budget général et des budgets annexes prend en compte les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 février 2017, à savoir :

- Maîtrise des charges de fonctionnement pour absorber la contrainte exercée sur les dotations et préserver ainsi l'autofinancement des dépenses d'équipement
- Stabilité des taux de fiscalité et des redevances d'eau et d'assainissement
- Poursuite d'un objectif de stabilité de l'endettement
- Recours aux subventions, et pour 2017, au fonds de soutien à l'investissement public local
- Démarrage de projets d'importance : Gymnase communautaire, école Le Sappey-Vovray, Pôle socio-éducatif Cruseilles
- Installation de l'office du tourisme sur le site des Ponts de la Caille

11. BUDGET GENERAL *votée à l'unanimité*

12. BUDGET EAU POTABLE, *votée à l'unanimité*

13. BUDGET EAUX USEES, *votée à l'unanimité*

14. BUDGET ZONE DES VOISINS, *votée à l'unanimité*

M. Michel de Reydet s'interroge sur le montant du budget, qui s'établit à 600.000 €. Ce budget a été créé à l'origine du projet d'acquisition des parcelles. Compte tenu du risque d'insincérité lié au montant inscrit, eu égard aux difficultés de concrétiser les transferts de propriétaires, les élus conviennent unanimement de limiter les inscriptions à 100 000 €. Un budget supplémentaire viendra augmenter les crédits, le cas échéant.

15. BUDGET ANNEXE « POLITIQUES CONTRACTUELLES DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DES USSES & BORNES », *votée à l'unanimité*

16. USSES & BORNES - INDEMNITES DE DEPLACEMENT DU CHEF DE PROJET LOCAL - M. VINCENT HUMBERT NE PREND PAS PART AU VOTE. ***votée à l'unanimité***
M. Michel Vincent explique qu'il s'agit d'un remboursement des frais du chef de projet local, de ses déplacements engagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire Usse et Bornes et des éventuelles démarches qui en découlent.
17. CONVENTION DE PORTAGE DES PROCEDURES TERRITORIALES CONTRACTUELLES DE DEVELOPPEMENT LOCAL A L'ECHELLE DES USSES ET BORNES ***votée à l'unanimité***
M. Vincent Humbert précise que depuis le 1er janvier 2017, la carte des intercommunalités au sein du territoire des Usse et Bornes a été recomposée : fusion des CC Pays de Seyssel, Semine et Val des Usse au sein de la nouvelle Communauté de Communes Usse et Rhône ; fusion de la CC Pays de Fillière au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy - et vu la disparition des contrats de développement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Afin de prendre en compte ces évolutions, il convient de remplacer l'ancienne convention de portage des procédures contractuelles de développement local à l'échelle des Usse et Bornes par une nouvelle.
18. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2017 ***votée à l'unanimité,***
19. VOTE DU TAUX 2017 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES ***votée à l'unanimité,***
20. PRESTATIONS DIVERSES RELATIVES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT, ***votée à l'unanimité***
M. le président rappelle aux membres que cette délibération a été étudiée lors du bureau au Sappey.
M. Xavier Brand regrette que la proposition d'exonération temporaire de taxes d'assainissement lors d'un projet de construction conduit par un particulier ne soit pas retenue. M. le président précise que la délibération sera soumise au vote en l'état et qu'un bilan sera fait par les services.
21. VOTE DES SUBVENTIONS EXERCICE 2017, ***votée à l'unanimité***
M. le président précise que ces montants ont été travaillés lors du bureau à Saint Blaise.
M. Michel de Reydet s'interroge sur les 6000 € de réserve ; M. Joël Louveau lui précise qu'il s'agit d'un montant pouvant être utilisé à tout moment sans modifier le budget initial et susceptible d'être attribué sur simple délibération.

Mme Brigitte Carlioz s'interroge sur les montants de subventions attribués à l'OGEC ; ces montants sont calculés sur les montants de l'école publique.
22. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES, ***votée à l'unanimité***
M. le président rappelle que ce fonds de concours est reconduit jusqu'en 2018.
23. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CRUSEILLES, ***votée à l'unanimité***
M. le président précise que cette prise en charge se terminera lorsque le nouvel équipement ouvrira ses portes.
24. CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME ALTER ALPA, ***votée à l'unanimité***
M. André Vesin rappelle que chaque année, la CCPC verse une subvention de 60.000 € à Alter Alpa. Cette somme est reconduite en dépit du retrait de la CC de la Fillière de l'office du tourisme.
25. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU BUDGET PREVISIONNEL 2017 D'ALTER ALPA, ***votée à l'unanimité***
M. André Vesin rappelle que conformément à l'article 14 des statuts de l'EPIC, le compte administratif et le budget doivent être soumis à la validation de l'assemblée délibérante des collectivités qui ont créé l'EPIC.

26. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE, *votée à l'unanimité*
M. André Vesin rappelle que la CCPC soutient l'association Ecole de Musique du Pays de Cruseilles, dans son action d'enseignement de la musique à la population du territoire.
27. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'A.D.M.R., *votée à l'unanimité*
M. le président rappelle qu'une convention financière avec l'ADMR prévoit une subvention annuelle afin d'accompagner son action de soutien et d'accompagnement auprès des personnes à domicile.

PISCINE

28. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE, *votée à l'unanimité*
29. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN NOUVELLE TARIFICATION, *votée à l'unanimité*
30. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN CARTES RESERVEES - SAISON 2017, *votée à l'unanimité*

ADMINISTRATION GENERALE

31. OPPOSITION AU TRANSFERT DU PLUI, *1 abstention*
32. DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES (S.M.E.C.R.U.), *votée à l'unanimité*
33. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT ET INITIATIVE GENEVOIS, *votée à l'unanimité*
M. le président rappelle qu'un partenariat a été engagé en 2006 avec la Maison de l'Economie Développement d'Annemasse d'une part et d'autre part avec la plateforme d'initiative locale Initiative Genevois pour l'appui et le financement des projets de création d'entreprises.
34. APPROBATION DU CONTRAT AMBITION REGION, *votée à l'unanimité*
M. le président rappelle que deux réunions « Ambition Région » ont été organisées en présence de M. Martial Saddier. Le programme CAR concerne à titre principal comme maître d'ouvrage des projets : intercommunalités, les communes et les associations.
Il précise que sur le territoire de la CCPC, ces dispositifs sont respectivement dotés de :
- 532 000 € pour les CAR,
 - 53 000 € pour le plan en faveur des bourgs centres,
 - et 106 000 € pour le plan ruralité.
- S'agissant du CAR, la somme de 532 000 € sera destinée pour partie (à hauteur de 332 000 €) à la CCPC au titre de sa compétence pour le projet d'école Sappey/Vovray et pour autre partie, aux communes pour le volet périscolaire de ce même projet.
35. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE, *votée à l'unanimité*
M. le président rappelle que la CCPC et la commune de Cruseilles ont conjointement décidé de conduire une opération d'extension du gymnase des Ebeaux, après un transfert de compétence et qu'il convient que la commune délègue la maîtrise d'ouvrage à la CCPC.
La convention prise à cet effet précise également la répartition des coûts de travaux, déterminés par la maîtrise d'œuvre, aboutissant à une quote-part de 14 % pour la commune et 86 % pour la CCPC.
36. AP/CP GYMNASSE, *votée à l'unanimité*

37. CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LE CAUE ET LA CCPC ET CONTRAT D'INTERVENANT EXTERIEUR, **1 abstention**

M. Bernard Saillant indique qu'une mise à jour de l'étude conduite initialement par le CAUE est nécessaire pour coller au plus près aux besoins recensés en ce qui concerne les évolutions d'effectifs prévisibles et les travaux de construction, d'extension et de réhabilitation des écoles à programmer.

38. FINANCEMENT D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE DU DEMI-DIFFUSEUR DE COPPONEX, **votée à l'unanimité**

SERVICES TECHNIQUES

39. CONVENTION DE VERSEMENT PERIODIQUE D'ACOMPTES DES REDEVANCES A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE **votée à l'unanimité**

M. le président rappelle que la CCPC perçoit des redevances pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, par le biais des factures d'eau potable et d'assainissement et qu'il convient de conventionner pour fixer la fréquence des reversements. Les sommes perçues et reversées représentent environ 280 000 € par an.

MARCHES

40. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - ATTRIBUTION EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA STATION D'EPURATION DE CERNEX, **votée à l'unanimité**

M. Dominique Batonnet rappelle que la STEP de Cernex est actuellement une installation avec la capacité de 500 EH. Or, le besoin identifié dans un avenir proche est de 1000 EH puis en 2045 à 1100 EH en situation nominale.

Mme Christine Megevand s'interroge sur le début des travaux. Ils débuteront sitôt la notification des marchés.

41. AMÉNAGEMENT SECTEURS ARTHAZ-BECCON A CRUSEILLES AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, **votée à l'unanimité**

L'avenant a pour but de tenir compte de sujétions techniques apparues en cours de chantier.

TRANSPORTS SCOLAIRES

42. FRAIS DE PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ORGANISATION DES TRANSPORT SCOLAIRES - à compter de l'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018, **votée à l'unanimité**

M. Bernard Saillant rappelle que la CCPC en tant qu'autorité organisatrice de second rang est en charge par délégation du conseil départemental de Haute-Savoie de l'organisation des transports scolaires sur le territoire de la CCPC, jusqu'au 31/08/2017.

Cette délibération fixe le montant de la participation annuelle, forfaitaire et dégressive demandée aux parents et le prix des duplicata à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Mme Brigitte Carlizoz interpelle M. Bernard Saillant sur l'application des tarifs pour les enfants en situation de dérogation.

FONCIER

43. ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DES PERIMETRES IMMEDIATS DES CAPTAGES CONFORMEMENT A L'ARRETE PREFETORAL D'UTILITE PUBLIQUE N°2012170-0011 DU 18 JUIN 2012(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2014-06-69 DU 3 JUIN 2014 - erreur de plume), **votée à l'unanimité**

44. ACQUISITION FONCIERE A ALLONZIER LA CAILLE, **votée à l'unanimité**

45. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES RENOUVELLEMENT DE LA DSP DU MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE DE CRUSEILLES, **votée à l'unanimité**

Questions diverses

M. le président informe les conseillers des prochaines dates de réunions :

- le 18 avril 2017 : conseil communautaire à 19 heures
- le 25 avril 2017 : bureau à Cuvat à 19 heures

Mme Dominique Alvin informe les membres qu'une réunion d'information relative au prélèvement à la source sera proposée prochainement aux communes. La phase de test commencera à partir des mois de juin et juillet.